

chargerai mes hauts fonctionnaires de faire le calcul et je lui ferai tenir le renseignement.

M. WHITE: Très bien. Puis le ministre a dit qu'un nommé H. C. Miller a reçu \$34,196 de l'affectation de \$35,000. Peut-il dire au comité, à propos de cette avance, ce qui a motivé cette affectation, quels travaux ont été exécutés sur place, combien d'argent a été effectivement dépensé, quelle a été la production de spath fluor, quelle portion de cette avance a été remboursée et de quelle façon s'est opéré le remboursement?

L'hon. M. CRERAR: M. Miller a reçu \$34,196.89. On le savait déjà par les renseignements fournis à l'honorable député. Le 31 janvier 1944, les remboursements représentaient une somme de \$7,229.95.

M. WHITE: Des documents déposés par le ministre le 22 février contiennent ces détails. Je voudrais savoir du ministre comment M. Miller s'y est pris pour obtenir cette avance, et ce qui a motivé cette affectation de \$35,000.

L'hon. M. CRERAR: Ce n'est pas le ministère des Mines et ressources qui prépare ces contrats, si je puis employer cette expression, avec les particuliers. C'est le régisseur des métaux qui y apporte la première main. Il apprend d'un tel ou d'un tel, d'une source ou d'une autre, l'existence possible de métaux stratégiques ici ou là. En l'espèce, il s'agit de spath fluor, utilisé comme addition de fondant dans la production de l'acier de qualité supérieure. Le régisseur des métaux, comment? je n'en sais rien, a eu vent des gisements de Miller et a transmis ses renseignements au ministère des Mines et ressources. Les techniciens de mon ministère ont examiné les gisements, obtenu tous les renseignements disponibles, et purent dire s'il serait possible d'en tirer du spath fluor. Ensuite, le régisseur des métaux, avec l'appui du directeur de la division des mines, a formulé une recommandation, le décret du conseil accordant de l'assistance financière a été rendu.

M. WHITE: Le ministre sait-il que celui qui a obtenu cet argent, M. H. C. Miller est fonctionnaire de l'Etat? Une réponse déposée le 11 février révèle que M. Henry C. Miller est à l'emploi du Gouvernement depuis le 8 juin 1942, qu'il touche un traitement annuel de \$3,720 et consacre tout son temps à l'exercice de ses fonctions. Le contrat préparé et signé par le ministre pour M. Miller déclare que celui-ci ne peut financer l'exploitation de cette mine, et à titre de preuve on a annexé au contrat l'énumération des dettes de M. Miller au moment où cette subvention

a été versée. J'aimerais savoir si M. Miller a placé de son propre argent dans l'exploitation de cette mine.

L'hon. M. CRERAR: Je ne connais pas M. Miller. Je le verrais pour la première fois s'il se présentait en ce moment. Je crois qu'il occupe un certain emploi dans l'administration des huiles et matières grasses relevant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, mais j'ignore ce qu'étaient, ou sont, ou seront ses fonctions. Tout ce que je sais, c'est que le régisseur des métaux avait raison de croire que M. Miller était maître d'un gisement de spath fluor dont on pouvait tirer parti dans l'effort de guerre, que le gisement avait fait l'objet d'un examen de la part des techniciens du ministère des Mines et ressources et que, sur la recommandation du régisseur des métaux et du directeur de la Division des mines de mon ministère, le conseil, à mon invitation, a autorisé ces avances.

On a alors pris des dispositions pour en assurer le recouvrement dans tous les cas, à raison de tant par tonne de produit extrait. Le Gouvernement a aussi conservé un privilège sur toutes les valeurs tangibles affectées à des fins d'exploitation. Je prévois que certaines de ces avances seront remboursées en entier et que d'autres ne le seront pas. A tout événement, on a procédé de la façon que je viens de décrire.

M. GREEN: Le ministère ne fait-il aucune vérification?

L'hon. M. CRERAR: Oh, oui. Lorsque ces gisements, qu'il s'agisse de tungstène ou de toute autre chose, sont portés à la connaissance du régisseur des métaux, il demande à la division des mines d'envoyer ses techniciens se renseigner sur la possibilité d'obtenir des résultats utiles de l'exploitation de ces gisements. On fait ces recherches et lorsque le rapport est satisfaisant le régisseur des métaux et le directeur me font une recommandation en ma qualité de ministre de ce département, et de tout cela découle le décret du conseil qui affecte des fonds à cette fin.

M. WHITE: Le ministre n'a pas répondu à la question que j'ai posée, je crois, à savoir si M. Miller avait engagé ses propres fonds pour outiller cette mine et la mettre en état de produire de la fluorine, ou si tout l'argent avait été fourni par le ministère?

L'hon. M. CRERAR: Mes renseignements portent que le ministère a fourni les fonds pour la mise en exploitation et que le capital de roulement nécessaire au début des opérations a été fourni par le propriétaire, dans le cas présent, par M. Miller.